



2023-2027



Schéma départemental des services aux familles de Meurthe-et-Moselle

Sommaire



1. Le comité départemental des services aux familles	P 4
- Composition du CDSF	P 5
- Rôle et missions du CDSF	
2. L'élaboration du schéma, son suivi et son évaluation coordonnés par un comité opérationnel	P 6
3. Gouvernance du SDSF	P 7
4. Le périmètre et les enjeux à la gouvernance, l'animation et la coopération du SDSF	P 8
5. La méthode d'élaboration du schéma : une démarche participative et partenariale	P 9
6. Thématiques et axes d'actions identifiés	P 13
PETITE ENFANCE	P 13
La Petite Enfance en chiffres	
Proposition d'actions	
ENFANCE-JEUNESSE	P 25
L'enfance-jeunesse en chiffres	
Proposition d'actions	
PARENTALITÉ	P 33
La parentalité en chiffres	
Proposition d'actions	
L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	P 41
L'animation de la vie sociale en chiffres	
Proposition d'actions	
7. Annexes	P 50



Contexte

Le gouvernement a souhaité renouveler la gouvernance des services aux familles mis en œuvre depuis 2015.

Le décret N°2021-1644 du 14 décembre 2021 vient ainsi renforcer et préciser le cadre partenarial dans le champ des services aux familles et du métier d'assistant maternel.

Définition de la notion de service aux familles (Art L214-1-1 code de l'action sociale et des familles)

« Les services aux familles mentionnés au II de l'article L. 112-2 sont composés :

1° Des modes d'accueil du jeune enfant, dans les conditions prévues au présent code ainsi qu'à l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et aux articles L. 7221-1 et L. 7232-1 du code du travail ;

2° Des services de soutien à la parentalité, par l'accompagnement des parents dans leur responsabilité première d'éducation et de soin, dans les conditions prévues au présent code ».

Définition de la notion de service de soutien à la parentalité (Art L 214-1-2)

« I- Constitue un service de soutien à la parentalité toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

II.- Une charte nationale du soutien à la parentalité, prise par arrêté du ministre chargé de la famille, établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité. »



1. Le Comité départemental des services aux familles



En remplacement de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants, est mis en place un comité départemental des services aux familles (CDSF).

« Il est créé un **comité départemental des services aux familles, instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi** concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles tels que définis à l'article L. 214-1 ainsi qu'au suivi des améliorations de la qualité en application des chartes mentionnées aux articles L. 214-1-1 et L. 214-1-2.

Le comité départemental des services aux familles est présidé par le représentant de l'Etat dans le département. Les vice-présidents en sont le président du conseil départemental, un représentant des communes et intercommunalités du département et le président du conseil d'administration de la caisse des allocations familiales.

La composition du comité est fixée par voie réglementaire. Le comité comprend, notamment, des représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des caisses d'allocations familiales, d'associations, de gestionnaires et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'usagers et des représentants des particuliers employeurs.

Le comité départemental des services aux familles établit un **schéma départemental des services aux familles pluriannuel** qui a notamment pour objet **d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales** selon des modalités prévues par décret. Les travaux du comité permettent de concevoir et de suivre la mise en oeuvre de ce schéma départemental.»

L'activité des comités départementaux des services aux familles fait l'objet d'un suivi national annuel par le ministre en charge de la famille. »

Les compétences, les modalités de fonctionnement et de suivi des comités départementaux des services aux familles sont fixées par voie réglementaire. »

En Meurthe-et-Moselle, le CDSF a été installé le 28 avril 2022.

Composition du CDSF

Il est présidé par le préfet de département et trois vice-présidents :

- Marie-Odile GERARDIN - présidente du conseil d'administration de la Caf
- Chaynesse KHIROUNI - présidente du conseil départemental ou son représentant
- Mathieu KLEIN - président de la métropole du Grand Nancy

Le décret du 14 décembre 2021 élargit la composition des membres du CDSF, **à 37 membres qui se compose de :**

- 4 représentants de collectivités,
- 4 représentants du département,
- 1 représentant du directeur régional de la formation,
- 3 représentants de l'Etat,
- 1 représentant de l'ARS,
- 1 représentant de la cour d'appel,
- 1 administrateur Msa,
- 4 représentants Caf/Msa,
- 5 représentants de gestionnaires de services,
- 5 représentants de professionnels des services aux familles,
- 3 représentants des employeurs, privés, particuliers employeurs et publics,
- Le président de l'Udaf, accompagné de deux parents,
- 2 personnes qualifiées petite enfance et soutien à la parentalité.

Le secrétariat général du CDSF est assuré par la Caf pilote opérationnel du SDSF. La fonction de secrétaire général est assurée par Philippe DEBIE.

La liste des membres du CDSF a été prise par arrêté préfectoral N°79 en date du 25/04/2022, après avis des vice-présidents (cf. annexe 5).

Les membres ont été désignés pour une durée de 6 ans.

Rôle et missions du CDSF

- Ce comité est une instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles.
- Pour ce faire, il est particulièrement chargé d'adopter le schéma départemental des services aux familles et d'en évaluer sa mise en œuvre.



En pratique, le comité départemental :

- définit les orientations stratégiques et les priorités d'intervention sur le territoire pour la durée du schéma,
- assure le suivi de la mise en œuvre du schéma
- assure le suivi de l'évolution des besoins et de l'offre proposée aux familles (indicateurs annuels),
- examine les travaux des groupes de travail opérationnels et thématiques,
- se réunit à minima une fois par an.

Elargissement de l'action du CDSF à de nouvelles thématiques

Lors de son installation en avril 2022, le CDSF a souhaité, en complément des sujets de la petite enfance et de la parentalité, retenir deux nouveaux domaines : la jeunesse et l'animation de la vie sociale.

2. L'élaboration du schéma, son suivi et son évaluation sont coordonnés par un comité opérationnel

Afin d'assurer l'animation du **dispositif et alimenter les travaux** du comité départemental, un comité opérationnel est mis en place.

Il rassemble l'ensemble des services en charge de la mise en œuvre des différentes politiques et dispositifs couverts par le périmètre visé par la loi : la DDETS, la Caf, le Conseil Départemental, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Education Nationale.

Ce comité opérationnel s'est réuni 6 fois : 3 fois avant les réunions thématiques pour définir la méthode avant fin juin et 3 fois pour synthétiser le travail des 4 commissions thématiques (groupes de travail).

La dimension partenariale et la participation aux travaux relevant du schéma départemental reste ouverte à l'ensemble des acteurs, au travers des modalités de travail du comité opérationnel pouvant associer experts et professionnels (groupes de travail thématiques, comité des financeurs, suivi du plan d'actions et des réseaux).

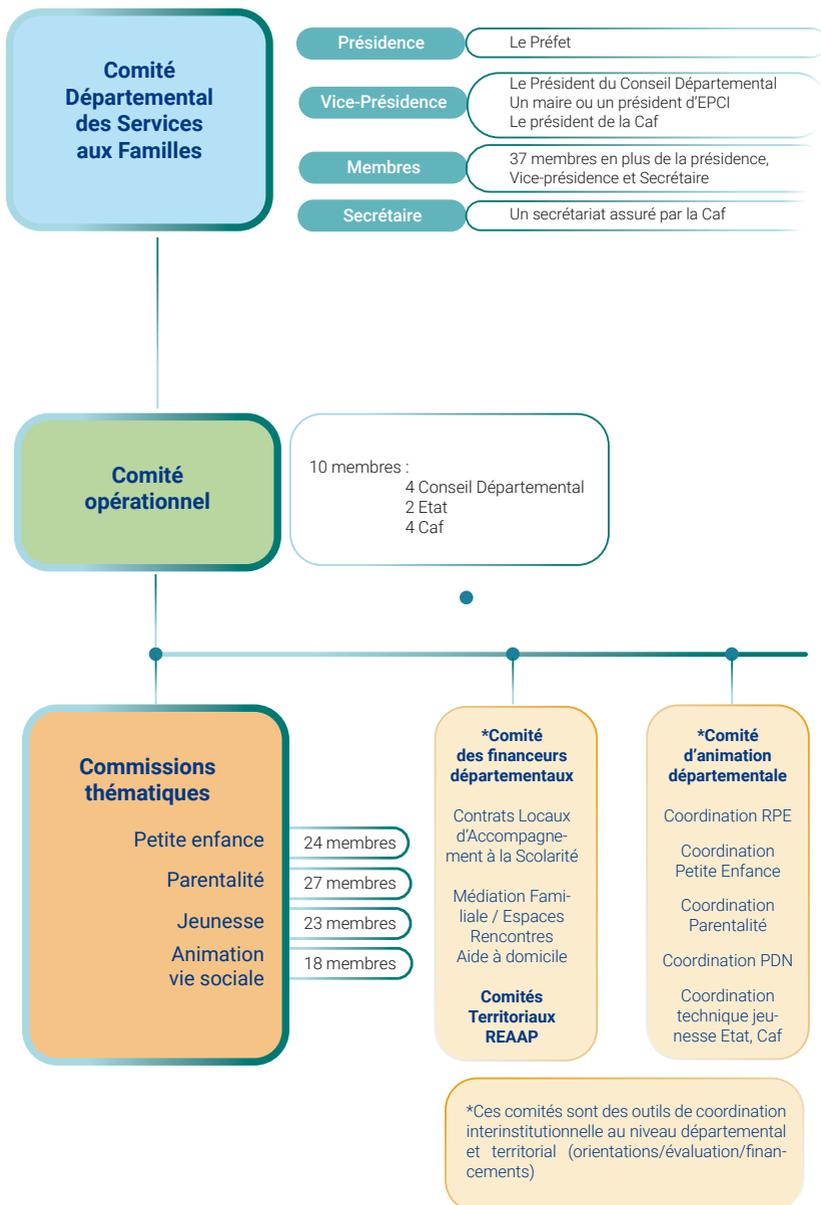
La Caf est en charge de l'animation de ce dispositif au niveau départemental.

3. Gouvernance du SDSF

PILOTAGE STRATÉGIQUE
SUIVI DES POLITIQUES

PILOTAGE OPÉRATIONNEL

MODALITÉS DE MISE
EN ŒUVRE
OPÉRATIONNELLE

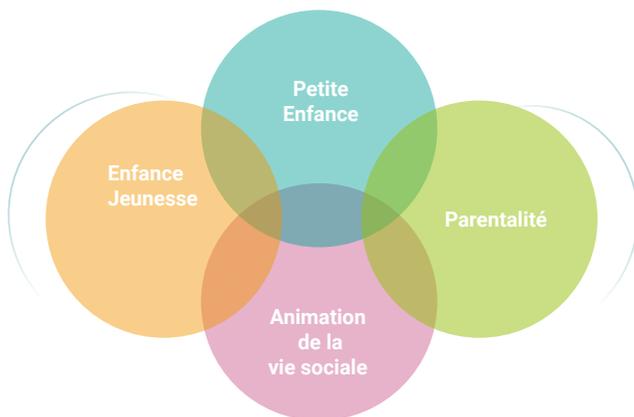


4. Le périmètre et les enjeux relatifs à la gouvernance, l'animation et la coopération du SDSF

Le SDSF est réalisé pour une période de 5 ans : 2023- 2027, il est élaboré sur la base d'un diagnostic partagé.

Il définit des axes stratégiques à mettre en œuvre, des territoires prioritaires et un plan d'actions concerté pour :

- Développer des services aux familles,
- Réduire les inégalités territoriales dans l'accès à ces services,
- Coordonner les interventions des différents acteurs intervenant dans les politiques de services aux familles,
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité de ces services.



En termes de pilotage :

S'appuyer sur les outils existants à l'échelle des territoires (projets éducatifs de territoires, conventions territoriales globales...) pour **coordonner les acteurs locaux, développer des services et des actions, ancrer et décliner les objectifs du SDSF.**

Favoriser le travail en réseau, mieux assurer l'interconnaissance des acteurs, le partage d'une définition commune des différents domaines : soutien à la parentalité, animation de la vie sociale...

En termes d'animation :

- **Valoriser les actions** mises en œuvre, afin de mettre en avant les porteurs de projet sur l'ensemble du territoire.
- **Assurer la circulation des informations** de façon descendante (des instances de pilotage jusqu'au terrain) et ascendante (du terrain, des habitants et professionnels jusqu'aux instances de pilotage).
- **Organiser un fonctionnement au fil de l'eau** entre les acteurs et des temps ponctuels événementiels pour communiquer de façon transverse.
- **Identifier rendre visible le SDSF** (logo/espace numérique...).

En termes de coopération :

- **Développer des projets partagés** en s'appuyant sur des actions concrètes et opérationnelles et/ou de concertation.
- **Partager des temps de formation communs** aux acteurs pour faciliter les rencontres et un socle de connaissances.
- **Développer les actions de communication et de sensibilisation** des divers acteurs autour des services aux familles (parentalité, animation de la vie sociale...).

5. La méthode d'élaboration du schéma : une démarche participative et partenariale

Les partenaires se sont fortement mobilisés dans l'élaboration du nouveau schéma départemental des services aux familles. De nouveaux formats de concertation ont été développés pour recueillir l'expression des partenaires.

L'évaluation du précédent schéma et les diagnostics partagés collectivement durant toute l'année 2022 ont montré la multiplicité et la richesse des ressources existantes dans notre département. Les partenaires ont souligné le besoin d'une meilleure lisibilité de ces ressources pour les familles, ainsi que la nécessité de maintenir le soutien apporté au renforcement et au développement de l'offre existante, tout en veillant à l'accessibilité et aux équilibres territoriaux.

Tout au long de l'année 2022, les pilotes du comité opérationnel du SDSF se sont réunis à 6 reprises pour organiser le suivi des travaux.





Définition d'un calendrier de tenue des réunions des commissions thématiques et d'une méthodologie d'animation commune

3 réunions pour chaque commission thématique :

- 1ère réunion : dresser le bilan du précédent schéma, dégager des enjeux pour le prochain.
- 2ème réunion : définir les objectifs et axes stratégiques.
- 3ème réunion : restituer de la matière des deux précédentes réunions, définir des actions et indicateurs.

De Septembre 2022 à janvier 2023 :

- 12 réunions de travail.
- 92 membres participants.
- 10 copilotes interinstitutionnels.

Méthode d'animation participative conduite dans chaque commission :

Animation en sous-groupes de réflexion pour favoriser l'expression individuelle et permettre une construction collective en partant des questionnements suivants :

- Que sais-je de la situation ? Pas de jugement ni d'interprétation : présentation des faits de manière objective.
- Quels sont nos freins et obstacles potentiels ? Anticiper les risques et les échecs, soulever les objections, dire ce qui ne va pas.
- Quels sont nos forces et nos opportunités ? Qu'est-ce qui fonctionne ? Pourquoi ça peut marcher ? Que faut-il mettre en œuvre pour que ça fonctionne ?
- Quelles sont les actions possibles à développer dans les années à venir ?
- Et si on faisait ? Concrétiser une idée, les alternatives et solutions possibles ? Carte blanche.

Ces commissions de travail ont été fortement appréciées par les différents acteurs dans la mesure où elles ont permis de favoriser les échanges sur les domaines investis.

Cela s'est traduit concrètement par une forte assiduité aux réunions, une satisfaction d'avoir été associés à la démarche et aux propositions d'actions.

Une réelle dynamique s'est installée permettant à chacun de s'approprier la démarche du SDSF et d'être porteur des travaux de réflexion auprès des différents réseaux.

Commission Petite Enfance : 24 membres, sa co-animation est assurée par la Caf et le Service PMI du Conseil Départemental :

Cette commission a regroupé des acteurs locaux représentatifs de l'offre d'accueil du jeune enfant collective et individuelle. Elle a rassemblé des associations, des institutions, des entreprises privées, le milieu urbain, semi-rural et rural. (Cf annexe 1)

Commission jeunesse :

23 membres, sa co-animation est assurée par la Caf et le service EPS du Conseil Départemental (Cf annexe 2)

Commission parentalité :

27 membres, sa co-animation est assurée par la Caf et le service PMI du Conseil Départemental (Cf annexe 3)

Commission animation de la vie sociale :

18 membres, sa co-animation est assurée par la Caf et le service développement social du Conseil Départemental (Cf annexes 4)



6. Thématiques et actions identifiées



Petite enfance

Le regard croisé des professionnels réunis au sein de la commission petite enfance a permis de travailler les questions de la pérennisation de l'offre d'accueil, de la qualité des modes d'accueil et de l'accessibilité de tous les publics à un mode d'accueil, tout en prenant en compte les évolutions récentes et à venir au sein de la politique petite enfance : les 1000 premiers jours et l'émergence d'un service public de la petite enfance.

Le rapport 1000 premiers jours, remis au président de la République en septembre 2020, introduit un changement important en faisant de la petite enfance une période fondatrice dans la lutte contre l'inégalité des destins. Ce rapport pose le constat suivant : l'adulte en devenir qu'est l'enfant se construit, socialement et en termes de santé, durant cette période allant de la grossesse à ses 2 ans. Par ailleurs, l'accueil du jeune enfant représente un autre facteur déterminant de la politique familiale car il contribue à la réduction des inégalités sociales, à la promotion de l'égalité des chances et cela, particulièrement pour les enfants issus de milieux défavorisés ou en situation de handicap.

Les travaux de concertation territoriale conduits dans le cadre de la mise en place du futur service public de la petite enfance devraient aboutir à quatre grandes priorités :

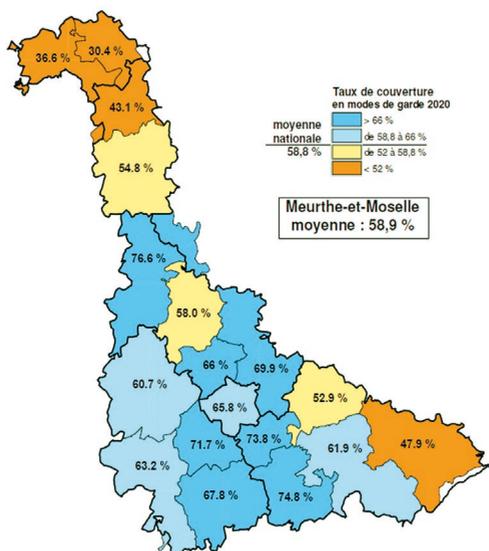
- Informer, orienter, accompagner les parents jusqu'à l'obtention d'une solution d'accueil adaptée.
- Développer et diversifier les solutions d'accueil pour garantir aux familles une offre accessible en tout point du territoire et adaptée aux besoins spécifiques.
- Financer les places d'accueil en agissant sur les restes à charge des collectivités et des familles.
- Accompagner et contrôler la qualité de l'offre d'accueil.

La petite enfance en chiffres

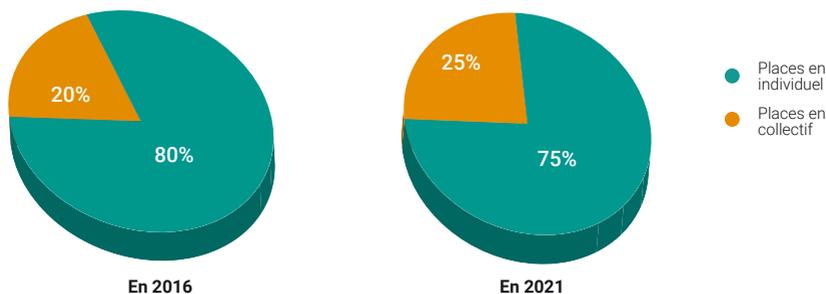
Un taux de couverture en modes d'accueil qui augmente de 54,8% en 2016 à 58,9% en 2021

La Meurthe-et-Moselle présente un taux de couverture en mode d'accueil de 58,9 % (équivalent au taux national). Il demeure néanmoins des disparités de l'offre selon les territoires.

La baisse de 9 % du taux de natalité en Meurthe-et Moselle depuis 2010 explique cette progression. Le nombre de places offertes diminue toutefois sur la période de 19,3% : 16 483 places en 2021 contre 20 432 places en 2016, l'accueil individuel régressant de 23,2% tandis que l'accueil collectif progresse de 3%.



Evolution de la répartition de l'accueil

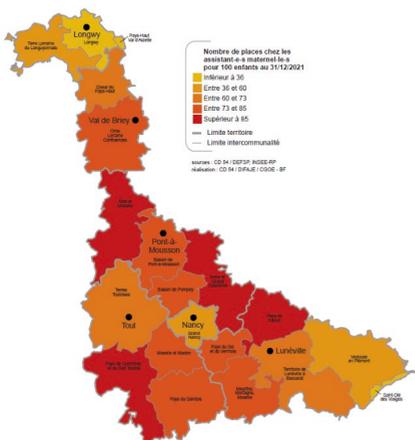


→ Une offre de places en baisse chez les assistants maternels et une population vieillissante

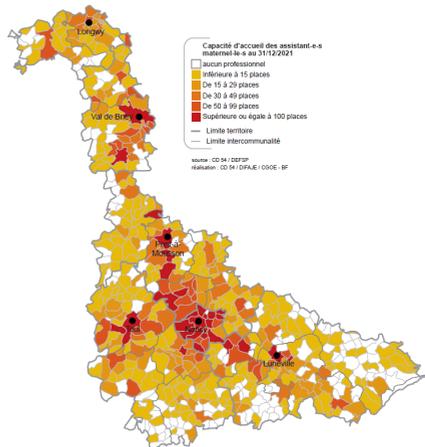
Un taux de couverture départemental en baisse et inégal sur le département : 60 places pour 100 enfants de 0 à 3 ans. Les territoires du Grand Nancy et de Longwy demeurent les moins bien pourvus et à un degré moindre dans l'Est Lunévillois.

Une diminution de 23% du nombre de places agréées entre 2016 et 2021 : 12 365 places en 2021 pour 3 851 assistants maternels contre 16 063 places pour 5 189 assistantes maternelles en 2016.

Une profession vieillissante : 19,5 % ont au moins 60 ans au 31 décembre 2021.



Nombre de places chez les assistant.e.s maternel.le.s pour 100 enfants au 31/12/2021



Capacité d'accueil des assistant.e.s maternel.le.s pour 100 enfants au 31/12/2021

→ Un nombre de Maisons d'assistants maternels (MAM) en progression

Une progression de 202 % du nombre de places agréées : 175 places en 2021 contre 58 en 2016.

→ Un essor important des micro-crèches éligibles à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)

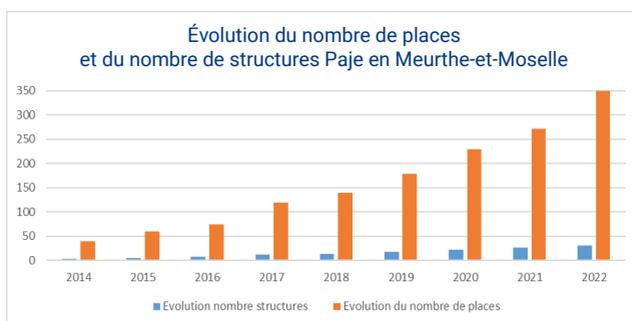
Par sa capacité réduite, la micro-crèche (capacité maximale de 12 places) vient élargir le panel des catégories d'établissements d'accueil du jeune enfant susceptibles d'être mis à la disposition des parents. La possibilité de recourir à cette nouvelle catégorie d'établissements d'accueil permet sur le principe :

- > d'être au plus près de l'évolution des besoins des familles en augmentant, en améliorant et en diversifiant l'offre d'accueil,
- > d'offrir un service de proximité pour les familles,
- > de s'inscrire dans un accueil plus « familial » du fait d'une capacité limitée,
- > de s'inscrire dans une complémentarité d'accueil sur un territoire en proposant des services là où la création de structures traditionnelles ne se justifierait pas au regard des besoins recensés.

Au plan national : En 2019, les micro-crèches représentent 12,2% du parc de places totales, soit 57 400 places sur les 471 000 places (source rapport ONAPE 2021). On y dénombrait 9 700 places en 2016, soit une augmentation d'environ 500% en 5 ans, là où le nombre de places n'a évolué que de 10% sur l'ensemble des places des EAJE. La part des structures micro-crèches fonctionnant en mode PAJE est de 80%.

On constate donc que le secteur privé est en plein développement sur ce champ d'activité.

En 2022, la Meurthe et Moselle compte 31 micro-crèches (5 nouvelles créations en 1 an) dont trois soumises à la PSU (Custines, Malzéville, Nancy), + 78 places ont été créées en 2022 au crédit des seules micro-crèches, en lien avec un changement de réglementation permettant sous condition de passer de 10 places à 12 places.



Les micro-crèches étaient au départ situées exclusivement à Nancy et Grande Couronne, puis se sont développées sur les autres territoires.

Une étude empirique de l'évolution du différentiel du reste à charge en fonction des revenus de la famille entre un EAJE classique (PSU) et une micro-crèche PAJE montre que ce différentiel va croissant lorsque les revenus baissent. Ce qui tend à prouver que les possibilités de choix en modes d'accueil sont moindres lorsqu'on a de faibles revenus.

Exemple : pour une famille à faibles revenus, la micro-crèche est 2.55 fois plus chère ; pour une famille à hauts revenus, la micro-crèche est 1.17 fois plus chère. A nombre d'heures de garde mensuelle égale, la différence est de plus de 300 € pour une famille « pauvre » et de 75 € pour une famille « riche » ; ceci a été calculé pour des temps de garde importants.

Force est d'admettre également que les micro-crèches n'ont pas permis de lutter contre **les inégalités** de répartition de l'offre en accueil collectif dans notre département. Elles se sont massivement implantées en zones péri-urbaines et drainent, de fait, une population plus aisée.

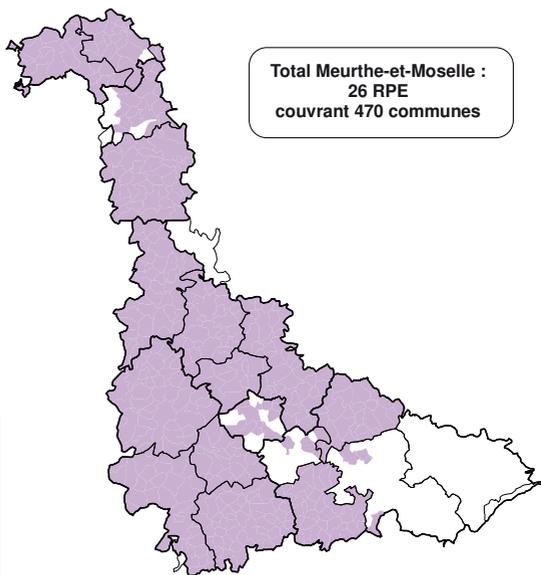
La Caf et le Conseil Départemental ont mis en place une **instance partenariale** appelée à se prononcer sur l'opportunité d'une création afin de tenter de réguler les implantations anarchiques et alerter les élus locaux qui ont un avis d'opportunité à formuler dans le cadre de la procédure d'autorisation. Les décisions de cette instance, ne sont pas opposables. De nombreux projets sont déposés en dépit de l'avis négatif émis par l'instance partenariale.

Ainsi la volonté entrepreneuriale s'affirme en dépit des avis des institutions. **Le phénomène prend de l'ampleur** : en effet la vente de franchises à des porteurs de projets conduit à multiplier les sollicitations en direction des départements.

→ **Couverture en relais petite enfance (RPE)**

80% du département (soit 468 communes) est couvert en 2021 par l'action d'un RPE, avec 25 RPE pour 28,34 ETP. 18 RPE sont itinérants (72 %). Couverture de 1 ETP RPE pour 88 assistants maternels en activité au 31/12/2020.

Territoires couverts par un relais petite enfance Meurthe-et-Moselle - 1er janvier 2023



Source : Caf de Meurthe-et-Moselle
Réalisation : Pôle d'études statistiques de la Caf de Meurthe-et-Moselle
Pierre Nordemann - mars 2023

0 25
kilomètres
Échelle 1:655 700

Problématique identifiée

Le secteur de la petite enfance a été fortement impacté par la crise sanitaire. Cette dernière a eu pour effet immédiat une baisse des heures réalisées, tant au niveau des modes d'accueil individuels que collectifs. Sont également à souligner des tensions de plus en plus marquées dans le recrutement de professionnels de la petite enfance. Par ailleurs la réforme des modes d'accueil pour les enfants, les parents et les professionnels (loi ASAP) demande des adaptations des modes d'accueil.

Ces problématiques demandent une vigilance accrue pour s'assurer de la pérennisation de l'offre d'accueil du département.

Enjeu

→ Renforcer la qualité des accueils individuels et collectifs

→ Adapter l'offre d'accueil du jeune enfant aux besoins des familles

Enjeu 1 : Renforcer la qualité des accueils individuels et collectifs

Agir sur 5 leviers

N°1 : Conforter les coopérations des acteurs Petite Enfance en s'appuyant sur les coordinations Petite Enfance et Parentalité

Dès 2011, la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle ont eu la volonté d'améliorer l'accueil des enfants et de leur famille dans les équipements Petite Enfance de chacun des six territoires constituant le département. Cette volonté a été inscrite dès 2017 dans le Schéma Départemental des Services d'accueil de la Petite Enfance et d'accompagnement à la parentalité (Sdapep), dans la Convention Territoriale Globale signée en 2018 et est réaffirmée dans le nouveau Sdsf pour la période 2023/2027.

Aujourd'hui les 6 territoires du département sont couverts par une coordination territoriale Petite Enfance. Elles sont portées par la Fédération départementale familles rurales, l'Union des associations d'aide à la famille de Meurthe-et-Moselle et par une auto-entrepreneuse, formatrice en travail social.

Les coordinations accompagnent et animent le réseau des acteurs de la Petite Enfance, ce qui permet d'optimiser la démarche qualité en direction du jeune enfant.

Elles développent les missions suivantes :

- Mise en réseau des structures Petite Enfance avec les partenaires des territoires.
- Repérage des besoins des acteurs et construction conjointe de réponses adaptées.
- Impulsion et portage de projets fédérateurs.

Le travail de concertation entre les coordinations parentalité et petite enfance est nécessaire pour une approche globale des besoins des familles.

N°2 : Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle et les organismes de formation pour faire face au manque de personnel

Le recrutement de professionnels de la filière Petite Enfance est de plus en plus difficile. La pénurie de professionnels risque d'impacter l'offre en modes d'accueil départementale. L'enquête nationale menée par la Cnaf en juillet 2022 sur la pénurie de personnel en Eaje démontre qu'en Meurthe-et-Moselle 60 postes auprès d'enfants sont découverts depuis 3 mois au plus.

La Meurthe et-Moselle présente une pénurie en personnel de la petite enfance inférieure au niveau national (sur le département il manque 16,6 Etp pour 1000 places contre 21,62 au niveau national). En revanche, la part de l'accueil collectif étant plus importante dans notre département, il est important de déployer de nouveaux partenariats pour orienter des publics vers les métiers de la petite enfance et ainsi prévenir la fermeture de places en EAJE.

N°3 : Valoriser les métiers de la Petite Enfance

Diminution du nombre d'assistants maternels, proportion d'assistants maternels de plus de 60 ans en forte croissance, nombre d'éducateurs de jeunes enfants en diminution... Les métiers de la petite enfance ne séduisent plus. Ils souffrent d'un déficit d'image et suscitent de moins en moins d'attrait tant chez les jeunes que chez les adultes. **La promotion des métiers de la Petite Enfance est un enjeu important pour maintenir un potentiel satisfaisant de professionnels formés.**

N°4 : Promouvoir la santé au sein des EAJE et de l'accueil individuel

Les modes d'accueil se veulent de plus en plus inclusifs. Depuis le 1er septembre 2021 (Loi ASAP), les professionnels ont la possibilité d'administrer sous certaines conditions des traitements, les établissements d'accueil du jeune enfant ont l'obligation de se doter d'un référent santé. Cette accessibilité de tous les enfants aux modes d'accueil demande un accompagnement spécifique des professionnels.

N°5 : Actualiser les projets d'accueil des assistants maternels et des structures d'accueil collectif et valoriser les actions éducatives

Le projet d'accueil permet de formaliser et de repenser les moyens mis en place pour favoriser le développement affectif, moteur et intellectuel des enfants, en accord avec les valeurs de la crèche, des équipes, du professionnel et des familles. Il offre un espace d'innovation à des professionnels exprimant souvent un épuisement. Il constitue un moyen de valoriser, dynamiser, fédérer et fidéliser les équipes.

Enjeu 1 : Renforcer la qualité des accueils individuels et collectifs

Lever N° 1 : Conforter les coopérations des acteurs Petite Enfance en s'appuyant sur les coordinations Petite Enfance et Parentalité	PILOTE : CAF CO-PILOTES : CD	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
Mise en place d'événements fédérateurs des acteurs comme par exemple la semaine de la Petite enfance	Nombre et type d'événements communs organisés	Actions sur toute la durée du schéma
Identification et partage des actions innovantes développées sur les territoires.	Nombre de nouvelles actions mises en œuvre	
Constitution d'un pôle ressources pour les professionnels	Nombre de pôles ressources créés	
Accompagnement des acteurs des territoires sur des thématiques répondant à des besoins identifiés (qualité, connaissance des publics, gestion ...)	Nombre d'actions mises en place et thématiques travaillées	
Réalisation d'un cahier des charges définissant l'offre socle d'accompagnement assurée par les coordinations petite enfance.	Mise en place d'un cahier des charges délimitant le champ d'intervention des coordinations.	

<p>Levier N°2 : Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle et de la formation : Pôle emploi, région, DDETS, organismes de formation...</p>	<p>PILOTE : CAF CO-PILOTES : CD</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Information des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion sur les métiers, les parcours de formation, les référentiels métier</p> <p>Permettre l'accueil de conseillers Pôle emploi dans les structures petite enfance pour mieux connaître les métiers</p> <p>Réalisation d'une plaquette d'information</p>	<p>Nombre d'actions réalisées et nombre de participants</p> <p>Satisfaction des participants Nombre d'accueils réalisés dans les structures Petite Enfance</p> <p>Augmentation du nombre d'entrée en formation dans les métiers de la petite enfance en accueil individuel et collectif</p>	<p>Action démarrée 2022</p>
<p>Levier N°3 : Valoriser les métiers de la petite enfance</p>	<p>PILOTE : CD CO-PILOTES : CAF-CD</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Création d'un forum des métiers petite enfance</p> <p>Promotion des métiers en s'appuyant sur les différents canaux de communication dont les réseaux sociaux adaptés</p> <p>Création d'une journée départementale des assistants maternels</p> <p>Valorisation via les clips nationaux de promotion du métier d'assistant maternel</p>	<p>Nombre de forums mis en place</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Evaluation de la satisfaction des participants</p> <p>Nombre d'actions réalisées Type de supports réalisés</p> <p>Augmentation du nombre d'entrées en formation</p>	<p>Démarrage 2023</p>
<p>Levier N°4 : Promouvoir la santé au sein des EAJE et de l'accueil individuel</p>	<p>PILOTE : CD CO-PILOTES : ARS</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Mise en place d'une coordination des référents santé par le service de PMI</p> <p>Identification des thématiques santé à travailler dans les structures dans la perspective de mettre en place des actions</p> <p>Travail sur la démarche écologique au sein des projets</p> <p>Construction d'un outil de suivi de la qualité des projets lors des visites d'établissement</p> <p>Création d'un outil numérique interactif d'autoévaluation sur les enjeux de santé/environnement (CAUE/PMI/CAF)</p> <p>Réalisation de l'outil de suivi de la qualité</p> <p>Nombre d'utilisations de l'outil de suivi qualité</p>	<p>Création d'une coordination des référents santé</p> <p>Nombre et thématiques des informations santé réalisées</p> <p>Réalisation de l'outil de suivi de la qualité</p> <p>Nombre d'utilisations de l'outil de suivi qualité</p> <p>Nombre de consultations de l'outil</p>	<p>Action démarrée 2022</p> <p>Démarrage 2023</p>

Levier N°5 : Actualiser et valoriser les projets d'accueil des assistants maternels et des structures d'accueil collectif	PILOTE : CAF CO-PILOTES : CD	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
<p>Création d'un guide institutionnel à destination des EAJE et des MAM sur le projet d'accueil</p> <p>Mise en place de temps de formation dédiés à l'actualisation du projet d'établissement dans le cadre des coordinations petite enfance en lien avec la Caf et la Pmi</p> <p>Investir la semaine de la petite enfance pour valoriser les actions culturelles</p> <p>Poursuivre les réunions départementales inter RPE</p> <p>Développer une enquête de satisfaction « mode d'accueil » en direction des parents</p>	<p>Nombre de guides de recommandations diffusés aux Eaje et aux Mam</p> <p>Nombre de projets d'accueil réactualisés chaque année</p> <p>Nombre d'informations et les thématiques abordées</p> <p>Réalisation d'enquêtes clients</p> <p>Nombre d'inter RPE et thématiques développées</p>	<p style="text-align: center;">Démarrage 2024</p>

Enjeu N°2 : Adapter l'offre d'accueil du jeune enfant aux besoins des familles.

La Meurthe-et-Moselle présente un taux de couverture en mode d'accueil au 01/01/2023 de 58,9 % (+ 0,1 point par rapport au taux national). Il demeure néanmoins des disparités de l'offre selon les territoires.

L'enjeu est de répondre aux besoins en mode d'accueil sur l'ensemble du département et également de mettre en œuvre des réponses d'accueil adaptées aux besoins de tous les parents (horaires atypiques, entrée en formation ou reprise d'activité, en portant une attention particulière aux familles les plus vulnérables).

En réponse à ces enjeux, un encouragement pourra être porté aux projets permettant de redynamiser l'offre publique non lucrative de places en EAJE, en mobilisant les différents leviers financiers disponibles.



Agir sur 3 leviers

N°1 : Identifier les attentes en matière de mode de garde des familles et répondre aux besoins spécifiques (horaires, handicap, situation familiale variée, accueil d'urgence)

De nouveaux comportements dans l'usage des modes d'accueil sont constatés, des besoins spécifiques de certains publics demandent à être analysés au plus près afin d'apporter des solutions d'accueil accessibles à tous les publics. Ce levier est partagé avec l'axe parentalité qui met en évidence la nécessité de développer une offre d'accueil adaptée aux besoins spécifiques des enfants et de leurs familles.

N°2 : Orienter et accompagner les porteurs de projet vers les territoires déficitaires en offre d'accueil ou ciblés par les partenaires

Avec un taux de couverture de 58,9%, la Meurthe-et-Moselle présente une offre d'accueil étoffée, toutefois celle-ci est inégalement répartie sur les territoires. L'objectif est de développer des modes d'accueil sur les territoires les moins pourvus en orientant les partenaires vers ces derniers.

N°3 : Informer et communiquer auprès du public sur l'offre d'accueil existante

Les formes d'accueil du jeune enfant, la manière d'accéder à un équipement d'accueil sont mal connues des familles. L'objectif est de rendre visible au plus grand nombre l'offre existante.

Plan d'actions

Enjeu 2 : Adapter l'offre d'accueil du jeune enfant aux besoins des familles		
<p>Levier N° 1 : Identifier les attentes des familles en matière de mode de garde et répondre aux besoins spécifiques (horaires, handicap, situation familiale variée, accueil d'urgence)</p>	<p>PILOTE : CAF</p> <p>CO-PILOTES : CD</p>	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
<p>Réalisation d'un diagnostic en matière de nouveaux comportements et besoins des familles</p> <p>Répertoire et valoriser les actions existantes sur le département (Petit Pied, Arc-en-ciel, Nanny à dom...)</p> <p>Développer des places à Vocation Insertion Professionnelle (AVIP)</p> <p>Présenter aux institutions lors des points CDSF les bilans des expérimentations innovantes</p>	<p>Proposition de formes d'accueil adaptées aux besoins</p> <p>Nombre et bilan des actions innovantes existantes</p> <p>Nombre d'actions innovantes nouvelles</p> <p>Nombre de places AVIP créées</p> <p>Nombre d'interventions dans les coordinations</p>	<p>Démarrage 2023</p>

<p>Levier N°2 : Orienter et accompagner les porteurs de projet vers les territoires déficitaires en offre d'accueil ou ciblés par les partenaires</p>	<p>PILOTE : CAF-ÉTAT</p> <p>CO-PILOTES : CD</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Identification et ciblage des territoires déficitaires en mode d'accueil</p> <p>Sensibilisation des élus aux besoins identifiés en utilisant le levier des CTG</p> <p>Articulation du travail Caf/PMI et coordinations petite enfance</p> <p>Lancement d'appels à projets conjoints et concertés pour la création d'EAJE innovants dans les territoires où l'offre est insuffisante, basés sur un cahier des charges commun, précis en lien avec les enjeux identifiés (accessibilité, formation, inclusion, prévention et santé, attractivité : offre de service aux entreprises)</p> <p>Développer des outils d'analyse de la répartition de l'offre d'accueil interactif et actualisé (CD/CAF)</p>	<p>Nombre de places créées sur les territoires prioritaires</p> <p>Nombre de nouveaux projets</p> <p>Nombre d'appels à projets lancés</p>	<p>Démarrage 2023</p>
<p>Levier N°3 : Informer et communiquer auprès du public sur l'offre d'accueil existante</p>	<p>PILOTE : CAF</p> <p>CO-PILOTES : CD</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Promotion des outils existants comme « monenfant.fr »</p> <p>Développer les guichets uniques pour la recherche d'un mode d'accueil</p> <p>Adresser semestriellement un mail aux parents ayant déclaré une grossesse sur les ressources d'informations disponibles</p>	<p>Nombre de consultations des pages d'information institutionnelle</p> <p>Nombre de relais petite enfance « guichet unique »</p> <p>Nombre de parents destinataires des informations et ayant ouvert le mail adressé</p>	<p>Démarrage 2024</p>



Enfance Jeunesse

Le groupe enfance jeunesse a conduit ses travaux en optant pour une approche populationnelle par tranches d'âge. En effet, les besoins d'une population de 6 ans à plus de 18 ans ne sont pas homogènes et influent nécessairement sur les problématiques et thématiques abordées.

Nous avons découpé cette population en trois tranches d'âge :

- Primaires : 6-10 ans
- Collèges : 11-14 ans
- Lycées et plus : 15 à plus de 18 ans

L'enfance-jeunesse en chiffres

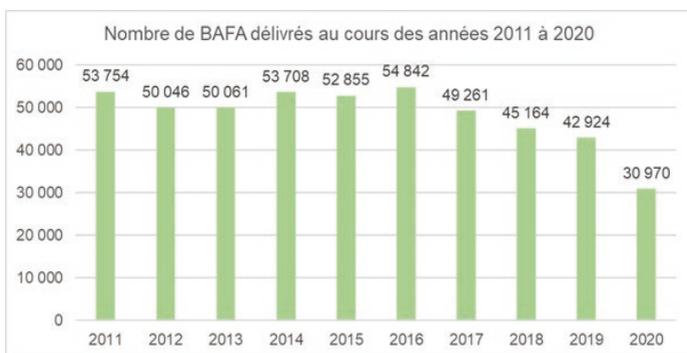
- ▶ **Un taux d'utilisation des aides aux temps libre dans les accueils collectifs de mineurs en baisse constante : 10,3 % d'utilisation en 2021 contre 16,3% en 2018**

Malgré un nombre d'utilisateurs en hausse (près de 5 000 utilisateurs sur 48 400 enfants potentiels), la consommation réelle est bien inférieure aux estimations. Ce phénomène est en grande partie dû au fait que les parents ont privilégié le départ des enfants dans les centres de vacances (période post Covid), ce qui a impacté la fréquentation des Alsh. On peut aussi présupposer que l'impact du télétravail des parents et le déficit d'animateurs aient eu des effets sur la fréquentation des enfants dans les accueils collectifs de mineurs sans hébergement.

- ▶ **Une baisse constante des diplômés Bafa qui impacte la capacité et la qualité de l'accueil des ACM**

Alors qu'il était relativement stable auparavant, le nombre de diplômes délivrés est en baisse constante depuis 2017 (- 43% entre 2016 et 2020) avec une diminution très importante en 2020 en raison de la crise sanitaire qui a entraîné l'annulation de nombreuses sessions. Seulement 31 000 Bafa et 2 000 Bafd ont été délivrés en 2020, soit une diminution de 22% en une année.

Evolution nationale 2011-2020 du nombre de diplômés Bafa



- ▶ **Difficultés à recruter les professionnels (BAFA, BAFA,...)** baisse des vocations et de l'intérêt pour l'animation, qui peut être liée à l'inadéquation entre les moyens et les projets souhaités, la précarité de l'emploi, le découpage des horaires, le recours à plusieurs employeurs pour viser le temps plein.
- ▶ **Formation continue** : des animateurs peu préparés ou peu formés à encadrer certains publics (ados, enfants en situation de handicap...).
- ▶ **La compétence enfance-jeunesse demeure éclatée entre de nombreux partenaires, et au sein même des institutions**, produisant notamment une multiplication de dispositifs et d'appels à projets à géométrie variable.
- ▶ **Un sentiment partagé de mal connaître le public jeune/adolescent, de mal saisir ses besoins et d'avoir des difficultés à le « capter »**. Des interrogations demeurent sur les ressorts de leur motivation ou de leur absence de motivation à participer à des activités ou à s'engager dans des projets. Des formes innovantes d'organisation restent sans doute à imaginer pour accueillir et accompagner les envies et les projets des jeunes.
- ▶ **Le Pass jeunes** : un dispositif partenarial créé en 2019 (Etat/CD/CAF) qui a vite trouvé son public et son rythme de croisière.



Ce dispositif a pour objet de soutenir financièrement les familles modestes dans l'inscription de leurs enfants à une activité sportive, culturelle ou de loisirs régulière et encadrée. A titre d'information, la première saison 2019/2020 a concerné potentiellement 23 000 jeunes de 6 à 16 ans issus de familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 650 €. Au sein de ce public, il a été recensé près de 6 000 jeunes usagers effectifs. En outre, près de 700 associations locales ont été partenaires du dispositif.

- ▶ **Une hétérogénéité territoriale dans l'offre d'animation en direction de la jeunesse malgré les nombreux dispositifs départementaux et locaux.**

Il est constaté des secteurs ruraux ou urbains peu dotés en animation jeunesse et d'autres particulièrement fournis.

Enfants de 6 à 10 ans

Problématique identifiée

Les organisateurs d'ACM périscolaires rencontrent des difficultés vis-à-vis des communes : locaux vétustes ou inadaptés, manque d'animateurs ou personnels sous-qualifiés, manque de qualité de l'accueil en raison d'ACM à moindres coûts. Ces difficultés ont un impact sur la fréquentation et la qualité de ces accueils.

Enjeu

- ▶ **Conforter l'offre d'accueil et la qualité éducative en Acm**

Agir sur 4 leviers

N°1 : Améliorer les locaux des ACM périscolaires

Afin de répondre à cet objectif, il est proposé de recenser les territoires en souffrance en matière de locaux périscolaires et d'établir un inventaire des dispositifs interinstitutionnels d'aide à l'investissement. Ces actions permettront d'agir en direction des collectivités en difficultés.

N°2 : Valoriser l'accueil périscolaire auprès des familles et des communes

Il est proposé de créer une journée du périscolaire sur chaque territoire afin de mieux valoriser ce type d'accueil, tant auprès des communes que des familles. Il est également proposé de réaliser un livret sur l'accueil de qualité en ACM.

N°3 : Evaluer l'adéquation de l'offre ACM extrascolaire aux attentes des parents

La baisse continue du nombre d'utilisateurs d'aide ATL en ACM nécessite d'évaluer les raisons de ce phénomène. Une étude est proposée en mettant l'accent sur le comportement des familles en matière d'accueil extrascolaire de leurs enfants.

N°4 : Renforcer l'accueil en ACM des enfants ayant des besoins spécifiques (comportement, santé)

Des ACM rencontrent des difficultés de prise en charge d'enfants ayant des problèmes de comportement (violence, suractivité...) voire de santé. La Caf finance sur ses fonds propres une aide spécifique prenant en charge 50 % du coût d'un professionnel. Deux partenaires ont développé ce service : le centre social de Beauregard et celui de Jolibois. Une expérimentation sur l'accompagnement des enfants à besoin spécifique est lancée sur le Lunévillois pour répondre à cette problématique, aussi bien sur l'accueil extrascolaire que périscolaire.

Plan d'actions

Enjeu 1 : Conforter l'offre d'accueil en Acm et la qualité éducative pour les enfants de 6-10 ans		
Levier N° 1 : Améliorer les locaux des Acm périscolaires	PILOTE : CAF CO-PILOTES : ÉTAT-CD	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
Réalisation d'un état des lieux des locaux périscolaires et un inventaire des dispositifs d'aide à l'investissement inter institutionnel	Nombre d'ACM nécessitant une amélioration de locaux Nombre de locaux rénovés ou créés Recensement des aides à l'investissement réalisé	Démarrage 2023
Levier N° 2 : Valoriser l'accueil périscolaire auprès des familles et des communes	PILOTE : ÉTAT-CD CO-PILOTES : CAF-CD	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
Création d'une journée du périscolaire sur chaque territoire Réalisation d'un livret d'accueil du périscolaire de qualité pour tout public	Nombre de participants aux journées et profils Nombre de consultations du livret	A définir pour 2024-2025
Levier N° 3 : Evaluer l'adéquation de l'offre ACM extrascolaire aux attentes des parents	PILOTE : CAF CO-PILOTES : ÉTAT	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
Réalisation d'une étude/enquête/analyse sur les aides aux temps libres ACM et autres accueils	Résultats	Démarrage en 2023
Levier N° 4 : Renforcer l'accueil en ACM des enfants ayant des besoins spécifiques (comportement, santé)	PILOTE : CAF CO-PILOTES : ÉTAT	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
Expérimentation de l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques sur le Lunévillois	Bilan de l'expérimentation sur le Lunévillois Reconduction, généralisation de l'action	Action démarrée en 2023

Problématique identifiée

L'offre en direction de ce public est inégale et globalement insuffisante sur les territoires. La question de l'adaptation de l'offre d'animation se pose car il s'agit d'un public qui ne fréquente plus les ACM et qui est sous-représenté dans les accueils de jeunes. Des dispositifs sur cette tranche d'âge existent mais ils demeurent trop morcelés. Les institutions n'ont pas une réelle évaluation commune des secteurs en souffrance.

Enjeu

- ▶ Assurer une offre d'animation aux jeunes de 11 à 14 ans sur les territoires

Agir sur 2 leviers

N°1 : Identifier les secteurs carencés en offre d'animation

Il est proposé de recenser les secteurs carencés en offre d'animation sur les 6 territoires, les 18 Epci et dans les périmètres d'influence des collèges. Les critères d'analyse sont ceux définis dans l'évaluation de cet objectif.

N°2 : Définir un projet d'animation jeunesse adapté aux secteurs concernés

En fonction des secteurs recensés, il est proposé de réaliser un cahier des charges du projet d'animation adapté et concerté au territoire concerné, en s'appuyant sur la volonté des acteurs locaux (communes, EPCI, acteurs associatifs) d'agir en direction des jeunes.

Ce support servira de document de référence pour engager une dynamique partenariale entre acteurs locaux et institutionnels. L'offre d'animation sur les territoires sera actualisée chaque année sur la période du SDSF.



Enjeu 2 : Assurer une offre d'animation aux jeunes de 11 à 14 ans sur les territoires

<p>Levier N° 1 : Identifier les secteurs carencés en offre d'animation</p>	<p>PILOTE : CAF-CD CO-PILOTES : ÉTAT</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Réalisation du recensement sur les 6 territoires, les 18 Epci et les périmètres des secteurs carencés en offre d'animation</p>	<p>Quantité, diversité et fréquence des activités proposées (éducation populaire, sport, culture, loisirs)</p> <p>Présence des jeunes dans les territoires concernés et mobilité</p> <p>Ressources mobilisables (locaux, acteurs, professionnels, dispositifs, associations, communes, EPCL...)</p>	<p>Démarrage 2024</p>
<p>Levier N° 2 : Définir et mettre en oeuvre un projet d'animation jeunesse adapté aux secteurs concernés</p>	<p>PILOTE : CAF-CD CO-PILOTES : ÉTAT</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Création d'un cahier des charges du projet d'animation adapté au territoire</p> <p>Evaluation de l'offre d'animation sur les territoires durant la période du SDSF</p>	<p>Nombre de postes de professionnels de l'animation</p> <p>Espaces de dialogue et de participation des jeunes et des adultes</p> <p>Nombre et diversité des acteurs impliqués dans la démarche (financeurs locaux et départementaux, associations, communes et EPCL, établissements scolaires, jeunes...)</p> <p>Nombre de zones traitées</p> <p>Nombre de secteurs carencés non traités et raisons</p>	<p>Démarrage en 2025</p>



Jeunes de 15 à 18 ans

Problématique identifiée

Les offre de loisirs, d'engagement, d'information demeurent inégales selon les territoires avec des problématiques de mobilité. Les thématiques propres à ce public (logement, santé, démarches administratives, orientation, loisirs...) restent parcellaires et éclatées entre de nombreux acteurs locaux et institutionnels. Outre les lieux physiques d'accueil, d'écoute et d'information, la recherche d'autonomie et de responsabilisation des jeunes nécessitent une offre digitale plus importante de tous les acteurs locaux.

Enjeu

- ▶ Favoriser l'autonomie des jeunes de 15 à plus de 18 ans

Agir sur 2 leviers

N°1 : Promouvoir les offres de services d'accueil, d'écoute et d'information existants sur les territoires

Il est proposé de recenser tous les lieux (physiques et plateformes numériques) permettant aux jeunes de répondre à leurs besoins sur le département. Sous forme d'annuaire, cet outil partagé fera l'objet d'une campagne d'information auprès des jeunes et des partenaires.

N°2 : Promouvoir la présence éducative numérique et la citoyenneté

Il s'agit, d'une part, de développer la présence éducative numérique dans tous les lieux accueillant du public jeunes à partir de 15 ans et, d'autre part, de soutenir les initiatives citoyennes des jeunes.



Plan d'actions

Enjeu 3 : favoriser l'autonomie des jeunes de 15 à plus de 18 ans		
Levier N° 1 : Promouvoir les offres de services d'accueil, d'écoute et d'information existants sur les territoires	PILOTE : CAF CO-PILOTES : CD	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
<p>Recensement des lieux d'écoute et d'information par territoire</p> <p>Création d'un annuaire des lieux d'écoute et d'information, des acteurs et des professionnels</p> <p>Informers les jeunes sur les offres existantes</p>	<p>Cartographie des lieux d'écoute et d'information par territoire</p> <p>Réalisation de l'annuaire</p> <p>Nombre de publications sur les réseaux sociaux</p> <p>Nombre de partenaires impliqués et diversité des thématiques</p>	Démarrage 2024
Levier N° 2 : Promouvoir la présence éducative numérique et la citoyenneté	PILOTE : ÉTAT CO-PILOTES : CAF	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
<p>Développement de la présence éducative numérique dans les lieux avec publics jeunes (boussole, Promeneurs du net...)</p> <p>Soutien aux initiatives citoyennes des jeunes</p>	<p>Nombre de Promeneurs du net, de structures d'accueils et de plateformes collaboratives</p> <p>Nombre de boussoles des jeunes et thématiques</p> <p>Actions innovantes liées au numérique et à la citoyenneté</p> <p>Nombre de jeunes dans les dispositifs Projeunes 54, Feder Préfecture, valeurs de la République, prestation de service jeunes</p> <p>Nombre de juniors associations</p>	A définir





Parentalité

La famille est le premier lieu de construction de l'enfant, un lieu de transmission et de repères.

Elle joue un rôle fondamental dans la cohésion sociale. L'accompagnement des parents dans la relation avec les enfants est donc un véritable enjeu.

La parentalité en chiffres

► Typologie des familles au 31/12/2021 - 157 700 allocataires (données Caf)

- 17 794 familles avec enfants de moins de 3 ans
- 13% des allocataires sont des monoparents (20 501)
- 8% sont des mono parents actifs (12 616)

Nom du territoire	Couple 1 enfant	Couple 2 enfants	Couple 3 enfants et +	Couple sans enfant	Monoparent 1 enfant	Monoparent 2 enfants	Monoparent 3 enfants et +	Personne seule
Département	3	15%	7%	5%	7%	4%	2%	53%
Briey	8%	21%	8%	5%	9%	6%	2%	41%
Longwy	6%	15%	8%	5%	8%	5%	2%	51%
Lunévillois	9%	20%	8%	6%	8%	5%	3%	42%
Métropole Grand Nancy	4%	9%	5%	5%	6%	3%	2%	66%
Terres de Lorraine	10%	25%	9%	5%	7%	5%	2%	37%
Val de Lorraine	9%	25%	9%	5%	8%	6%	2%	36%
Hors Meurthe-et-Moselle	5%	6%	2%	4%	5%	3%	3%	72%

► **29% des allocataires ont un quotient inférieur à 400 €**

- 50 700 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 135 €, soit 32 % des foyers allocataires équivalent au national
- Dans ces foyers précaires vivent 43 400 enfants

Nom du territoire	< 200	200 à 400	400 à 600	600 à 800	800 à 1000	> 1000	inconnu
Département	14%	15%	18%	14%	10%	20%	9%
Briey	6%	14%	20%	18%	11%	26%	5%
Longwy	9%	20%	23%	15%	8%	17%	8%
Lunévillois	5%	14%	20%	17%	13%	26%	4%
Métropole Grand Nancy	22%	16%	17%	12%	8%	12%	13%
Terres de Lorraine	5%	11%	16%	17%	13%	33%	4%
Val de Lorraine	5%	12%	17%	17%	13%	33%	4%
Hors Meurthe-et-Moselle	35%	17%	12%	9%	6%	11%	10%

→ **Un « panier » socle de services visant à couvrir 100% du territoire**

Le panier de services parentalité doit permettre à tous les parents du département de bénéficier de services facilitant l'exercice de la parentalité.

Ce panier permet « d'offrir aux parents, sur chaque territoire intercommunal (EPCI), un panier de service « parentalité » constitué d'au moins une action REAAP, une action CLAS et un LAEP » Circulaire Cnaf C2019-012.

En Meurthe-et-Moselle, 12 Epci sur les 18 du département offrent un panier de services parentalité, **soit les deux tiers du département.**

Les actions des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des parents (REAAP)

- Une hausse de +76% du nombre d'actions
- Augmentation significative du nombre de porteurs de projets sur le département : + 46%
- 20 porteurs couvrent la quasi totalité des quartiers QPV
- Des actions de formation dispensées par les coordinations territoriales

56 porteurs
en 2022

Les Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) et lieux d'éveil (PMI)

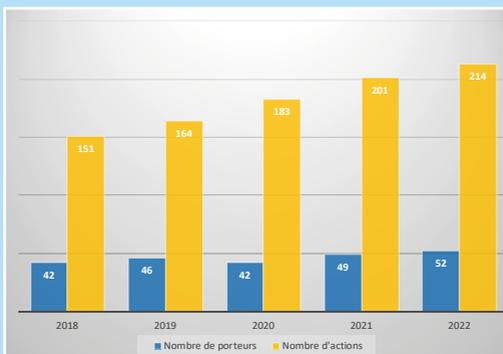
- Une inégalité de l'offre proposée sur les territoires
- Une hausse de 13% du nombre de LAEP entre 2016 et 2022

27 LAEP
en 2022

19 Lieux d'éveil
PMI en 2022

Les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

- Un développement constant des Clas depuis 2018 , 52 porteurs de projet et 214 actions en 2022:
- 6 actions s'adressent aux maternelles (spécificité 54)
- 33 projets sont développés sur des QPV
- 10 projets sont implantés sur des communes de moins de 5000 habitants



→ La scolarisation précoce avec la participation effective des parents à la scolarité de leurs enfants

9 classes passerelles en Meurthe-et-Moselle

- La moitié est implantée sur des QPV
- 6 classes passerelles implantées sur le nord du département
- Absence du dispositif sur les territoires Terres de Lorraine et Val de Lorraine

La préscolarisation des enfants de moins de 3 ans en majorité sur les zones REP+/REP et QPV

- 15 dispositifs "Moins de 3 ans" déployés sur le département en 2021
- Participation effective des parents à la scolarité de leurs enfants

Cette thématique s'attache à avoir une attention particulière aux publics dits « vulnérables » (porteurs de handicap, familles précaires, familles en insertion) et/ou avec des besoins spécifiques (accueil en horaires atypiques), mais s'attache aussi à prendre en compte le rôle de soutien de TOUS dans leur rôle de parents

Le travail sur la parentalité au sens large permet d'aborder ces situations complexes, de faire évoluer les représentations de la famille (mono-parentalité, recomposition familiale, adoption, famille d'accueil, homoparentalité...) , de diversifier les réponses, notamment sur la prise en charge du handicap, le répit parental, la précarisation des situations de parents, mais aussi de prévenir l'apparition de contextes de violences intrafamiliales.

Les séparations et les divorces font partie des événements déclencheurs de la vulnérabilité, aujourd'hui fréquents dans la vie familiale. La plupart des couples qui se séparent ont des enfants à charge et la précarité des familles monoparentales impacte principalement les femmes.

3 Enjeux

- ▶ **Améliorer l'information des familles et des acteurs qui les accompagnent en matière de ressources locales sur le soutien à la parentalité**
- ▶ **Accompagner le parcours des parents en situation de vulnérabilité pour leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.**
- ▶ **Soutenir le lien familles-école**

Enjeu 1: Améliorer l'information des familles et des acteurs qui les accompagnent en matière de ressources locales sur le soutien à la parentalité

Agir sur 2 leviers

N°1 : Auprès des familles : promouvoir et communiquer sur l'offre existante sur les territoires du département et la rendre accessible (adaptée et lisible) à toutes familles

N°2: Auprès des professionnels et des acteurs institutionnels : renforcer l'interconnaissance et les coopérations des acteurs des réseaux parentalité en s'appuyant sur les coordinations parentalité et/ou petite enfance



Enjeu 1 : Améliorer l'information des familles et des acteurs qui les accompagnent en matière de ressources locales sur le soutien à la parentalité

Lever N° 1 : Auprès des familles : promouvoir et communiquer sur l'offre existante sur les territoires du département et la rendre accessible (adaptée et lisible) à toutes familles

PILOTE : CAF-CD
CO-PILOTES : ÉTAT

REALISATIONS ATTENDUES

Adapter une communication à chaque étape de vie des familles (panier de service parentalité) et repérage des lieux stratégiques de diffusion d'information

Appui sur les relais/coordinations parentalité pour faire connaître les actions parentalité (les écoles, les acteurs de la santé, les centres sociaux, les associations départementales...)

Création d'événements thématiques ou outils innovants : salon de la parentalité/ Promeneurs du net parentalité par exemple

Diversification des modes de communication : réseaux sociaux adaptés/webinaires /capsules vidéos

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions de communication pour faire connaître l'offre parentalité en direction des professionnels et des parents.

Mesure d'impact : hausse de la fréquentation des actions parentalité

CALENDRIER

Démarrage
2024

Lever N° 2 : Auprès des professionnels et des acteurs institutionnels : renforcer l'interconnaissance et les coopérations des acteurs des réseaux parentalité en s'appuyant sur les coordinations parentalité et/ou petite enfance

PILOTE : CAF-CD
CO-PILOTES : ÉTAT

REALISATIONS ATTENDUES

Réalisation d'un référentiel ou cahier des charges en s'appuyant sur celui des « maisons des familles » et sur l'existant (Relais Familles, centres sociaux, RPE, MAPEJE de ST Nicolas de Port...)

Accompagnement des professionnels sur les territoires dans le développement de leur politique parentalité
Réinitier des animations départementales des coordinations

INDICATEURS DE SUIVI

Taux de couverture départemental parentalité

Nombre d'événements communs organisés entre coordinations

Mise en place d'un cahier des charges délimitant le champ d'intervention des coordinations parentalité (offre socle de la coordination)

CALENDRIER

Démarrage
2024

Enjeu 2 : Accompagner le parcours des parents en situation de vulnérabilité pour leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Agir sur 2 leviers

N°1 : Favoriser l'orientation et l'accompagnement des familles vulnérables ou à besoins spécifiques vers les dispositifs de soutien à la parentalité, quel que soit le premier interlocuteur de la famille

N°2 : Renforcer l'accessibilité des modes de garde pour les familles avec des besoins spécifiques

Ces 2 leviers sont partagés avec l'axe petite enfance qui met en évidence la nécessité de développer une offre d'accueil adaptée aux besoins spécifiques des enfants et de leurs familles. Ils seront traités de manière transverse avec la politique petite enfance.

Plan d'actions

Enjeu 2 : Accompagner le parcours des parents en situation de vulnérabilité pour leur permettre de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Levier N° 1 : Favoriser l'orientation et l'accompagnement des familles vulnérables ou à besoins spécifiques vers les dispositifs de soutien à la parentalité, quel que soit le premier interlocuteur de la famille

PILOTE : CAF
CO-PILOTES : ÉTAT-CD

REALISATIONS ATTENDUES

INDICATEURS DE SUIVI

CALENDRIER

Encourager et promouvoir des dynamiques inclusives en faveur des publics vulnérables

Impulser des projets innovants pour « aller vers » et « faire venir » les familles dans les dispositifs de droit commun

Faire monter en compétence les professionnels de la parentalité

Nombre de projets initiés mettant en œuvre cette démarche

Appel à projet spécifique « aller vers »

Outils développés, formations suivies par les professionnels (accueil inclusif, violences intrafamiliales...)

Démarrage
2024

Levier N° 2 : Renforcer l'accessibilité des modes de garde pour les familles avec des besoins spécifiques

PILOTE : CAF-ÉTAT-CD
CO-PILOTES : PÔLE EMPLOI

REALISATIONS ATTENDUES

INDICATEURS DE SUIVI

CALENDRIER

Mobiliser les offres d'accueil petite enfance en mettant en place une démarche inclusive :

- en direction des parents qui s'inscrivent dans un parcours d'insertion socio professionnelle
- en direction des parents ayant à charge des enfants nécessitant une prise en charge adaptée au handicap / voire de répit parental.

Nombre de places AVIP

Nombre de bonus mixité sociale et handicap

Mise en place de dispositifs alternatifs

Mobilisation des pôles ressources handicap (ACM/CVL/ Petite enfance...), dispositif Parenthèse

Mobilisation de l'aide à domicile

Démarrage
2023

Enjeu 3 : Soutenir le lien familles-école

Agir sur 2 leviers

N°1 : Accompagner les parents les plus éloignés du numérique pour leur permettre de suivre la scolarité de leurs enfants

N°2 : Soutenir la préscolarisation des enfants dès 2 ans pour les familles en situation de vulnérabilité



Plan d'actions

Enjeu 3 : Soutenir le lien familles-école		
<p>Levier N° 1 : Accompagner les parents les plus éloignés du numérique pour leur permettre de suivre la scolarité de leurs enfants</p>	<p>PILOTE : ÉTAT- ÉDUCATION NATIONALE CO-PILOTES : CAF</p>	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
<p>Développement des partenariats d'actions avec l'Education Nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des parents nécessitant un accompagnement - Réponses adaptées pour l'appropriation des outils dans et hors l'école : Numérique ludique / bureau numérique / numérique administratif - Actions de convivialité pour travailler la représentation de l'Ecole 	<p>Nombre de familles identifiées</p> <p>Partenariats d'action développés avec les acteurs existants : associations, MFS, écoles, coordinations parentalité, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité</p>	<p>A définir</p>
<p>Levier N° 2 : Soutenir la préscolarisation des enfants dès 2 ans pour les familles en situation de vulnérabilité</p>	<p>PILOTE : ÉTAT- ÉDUCATION NATIONALE CO-PILOTES : CAF</p>	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
<p>Coordination des dispositifs existants : classes passerelles, dispositifs de préscolarisation Education nationale</p> <p>Recherche des moyens financiers pour consolider l'existant et éventuellement développer l'offre sur les territoires carencés</p>	<p>Mise en place d'une coordination interinstitutionnelle avec l'Education nationale</p> <p>Evaluation des dispositifs dans une approche départementale</p>	<p>A définir</p>





Animation de la vie sociale

L'animation de la vie sociale (AVS) repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales afin d'apporter des réponses aux problématiques sociales et collectives à l'échelle d'un territoire, d'un quartier. Elle s'appuie sur des équipements de proximité comme les centres sociaux ou les espaces de vie sociale (MJC, maisons de quartier, associations de quartier...).

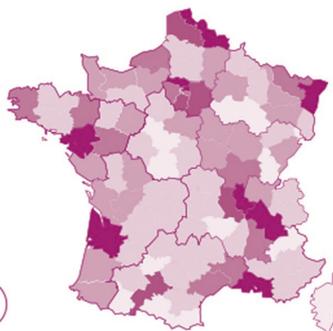
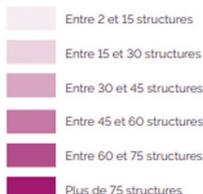
Chaque structure de l'animation de la vie sociale, centre social ou espace de vie sociale, quelle que soit son importance ou les particularités de son territoire d'implantation, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

L'animation de la vie sociale en chiffres

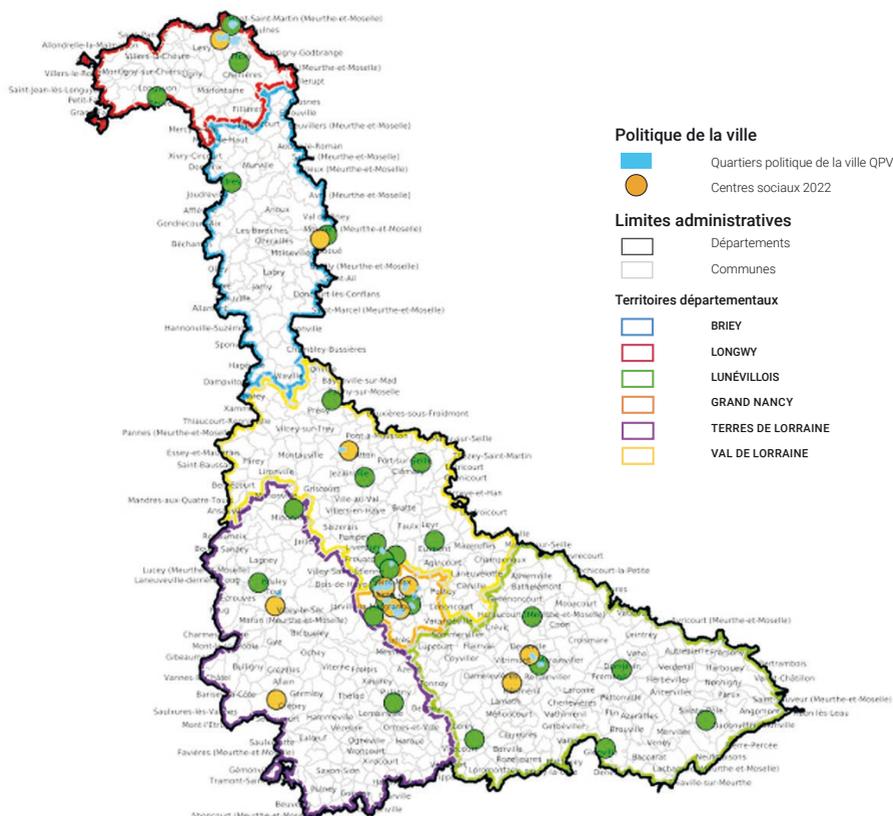
→ La Meurthe-et-Moselle comparée aux autres départements en 2022

DENSITÉ DE RÉPARTITION DES STRUCTURES



Une démarche de développement avec la création de 7 nouvelles structures depuis 2017 : évolution de 2 espaces de vie sociale en centre social et création de 5 espaces de vie sociale

- ▶ 37 structures de l'animation de la vie sociale : 12 Centres Sociaux (+2) et 25 Espaces de vie Sociale (+5)
- ▶ 16 QPV sur 18 sont couverts (excepté le quartier Mouzimpré à Essey-lès-Nancy et Coeur de ville à Tomblaine)
- ▶ Les 2 ZRR sont couvertes



1 structure de l'animation de la vie sociale (CS ou EVS) pour 19 757 habitants

Centres Sociaux

11

MODE DE GESTION

- 5 gestion associative
- 1 gestion municipale
- 3 gestion Caf
- 2 délégation de gestion

ZONE D'INTERVENTION

- 10 à dominante **urbaine** dont
- 7 en quartier politique de la ville
- 1 en milieu **rural**

Espaces de vie sociale

22

ZONE D'INTERVENTION

- 9 en zone dominante **urbaine** dont
- 6 en quartier politique de la ville
- 13 en zone dominante **rurale** dont
- 2 en zone de revitalisation rurale

BUDGET DES STRUCTURES

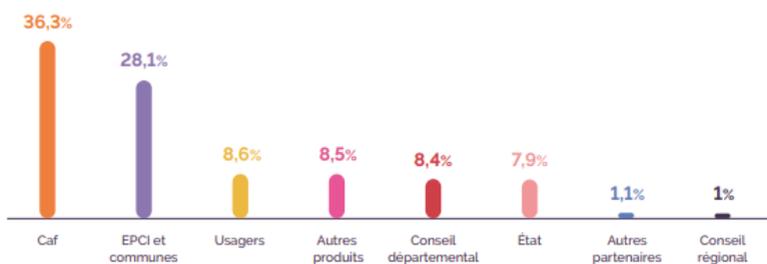
Les budgets varient en fonction des territoires, des projets, des services proposés et des soutiens financiers.



(Source SENACS 2022-Données 2021)

NB : en 2021 11 CS / création d'un nouveau CS en 2022 qui n'est pas inclus dans les données.

LES FINANCEURS



(Source SENACS 2022-Données 2021)

La Caf, les collectivités locales, le département et l'État sont les partenaires institutionnels de l'AVS.

Les structures développent également leurs projets avec les acteurs associatifs, l'Éducation nationale, les CCAS, les maisons départementales des solidarités... afin de mutualiser des moyens humains et matériels, de fédérer les habitants et de partager des projets répondant aux attentes de la population.

On constate une pluralité des financeurs qui souligne la diversité des champs d'intervention des structures AVS. Cette particularité positionne les structures sur un point de convergence de politiques sectorielles. Elles constituent ainsi un levier et un relais essentiels de la politique d'action sociale et familiale sur les territoires.

Bien que la connaissance et la reconnaissance des équipements AVS se soient améliorées ces quatre dernières années, il subsiste pour autant une hétérogénéité sur les territoires et un manque d'appropriation des acteurs institutionnels de la politique d'animation de la vie sociale.

Cette thématique intégrant pour la première fois le schéma, a vocation à inscrire la volonté des institutions signataires à réfléchir ensemble au sujet de l'animation de la vie sociale, et à initier une logique de coopération à partir de leurs démarches propres et de celles des acteurs locaux. L'inscription de l'animation de la vie sociale dans le SDSF apparaît nécessaire afin de bien la positionner dans un cadre partenarial départemental.

Problématique identifiée

Un taux de couverture en structures d'animation de la vie sociale insuffisant en Meurthe-et-Moselle :

→ **Un nombre de centres sociaux par habitant inférieur aux moyennes nationales et régionales**

Le département compte en moyenne 1 centre social pour 60 917 habitants en 2022 en comparaison aux autres départements du Grand Est (1 Centre Social pour 28 512 habitants). La moyenne nationale au 31/12/2021 est d'1 centre social pour 29 478 habitants (67,8 millions d'habitants pour 2300 centres sociaux)

A noter une forte diversité des modes de gestion (associatif, municipal, associatif adossé à un gestionnaire).

Ce constat est **pondéré par le développement des espaces de vie sociale entre 2017 et 2022** portant le nombre total de structures AVS à 37.

→ **Un modèle économique des structures de l'animation de la vie sociale à conforter, reposant principalement sur des financements de la Caf et des collectivités locales (65%)**

La consolidation des structures en place est essentielle pour qu'elles puissent remplir pleinement leur fonction. Une attention particulière doit être portée aux questions de gouvernance, d'équilibre financier, de lisibilité et de renforcement de leur légitimité au titre de l'animation de la vie sociale.

Aujourd'hui la raréfaction des fonds publics et les choix d'attribution auxquels sont confrontés les différents financeurs rendent problématique un suivi régulier et partagé.

Tout ceci met en évidence l'importance de la mise en place d'une instance départementale de gouvernance sur le développement de la politique d'animation de la vie sociale afin de partager la connaissance des structures AVS dans leur diversité, d'échanger sur des réponses concertées aux fins de développement du taux de couverture départemental.

Mais également la mise en place d'instances territoriales pour partager les diagnostics locaux et examiner précisément les projets (localisation, contenu, articulation avec les structures existantes) et cela avant l'agrément Caf.

2 Enjeux

- ▶ **Mailler le territoire avec une offre d'animation de la vie sociale adaptée au nombre d'habitants et à leurs besoins en tenant compte des structures existantes agréées animation vie sociale par la Caf ou non labellisées et consolider leur modèle économique**
- ▶ **Consolider la professionnalisation des acteurs de l'animation de la vie sociale**

Enjeu 1 : Mailler le territoire avec une offre d'animation de la vie sociale adaptée au nombre d'habitants et à leurs besoins en tenant compte des structures existantes agréées animation vie sociale par la Caf ou non labellisées et consolider leur modèle économique

Agir sur 3 leviers

N°1 : Construire un pacte de gouvernance inter institutionnelle

N°2 : Structurer et développer l'offre de l'animation de la vie sociale en tenant compte de l'offre existante et en veillant à sécuriser les structures en place

N°3 : Sécuriser les structures d'animation de la vie sociale répondant aux objectifs d'inclusion sociale et de socialisation des personnes, de développement des liens sociaux et de cohésion sociale sur le territoire, de la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.



Plan d'actions

Enjeu 1 : Mailler le territoire avec une offre d'animation de la vie sociale adaptée au nombre d'habitants et à leurs besoins en tenant compte des structures existantes agréées animation vie sociale par la Caf ou non labellisées et consolider leur modèle économique

<p>Levier N° 1 : Construire un pacte de gouvernance inter institutionnelle</p>	<p>PILOTE : CAF CO-PILOTES : CD-ÉTAT</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Au niveau départemental et au niveau territorial :</p> <p>Mettre en place des plans de développement partagés et négociés dans une démarche prospective (stratégie de développement départemental)</p> <p>S'engager à soutenir financièrement, méthodologiquement et opérationnellement les actions des structures AVS (projet social) dans la mesure des budget votés dans les collectivités financeurs.</p>	<p>Installation des instances de gouvernance de l'animation de la vie sociale au niveau départemental et au niveau territorial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité départemental - Comités territoriaux avec les communes et les intercommunalités financeurs des structures de l'AVS <p>Veiller à l'interaction entre ces 2 niveaux</p> <p>Évolution des conventionnements de financements des collectivités territoriales et départementales (temporalité SDSF et contrat de ville par exemple)</p> <p>Evolution des CTG en faveur de l'animation de la vie sociale</p>	<p>Démarrage 2023</p>
<p>Levier N° 2 : Structurer et développer l'offre de l'animation de la vie sociale en tenant compte de l'offre existante et en veillant à sécuriser les structures en place</p>	<p>PILOTE : CAF CO-PILOTES : ÉTAT-CD</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Identification des besoins d'animation de la vie sociale sur les territoires</p> <p>Partage du diagnostic territorial</p> <p>Recherche des coopérations possibles entre les structures existantes</p> <p>Inscrire le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les conventions territoriales globales</p>	<p>Taux de couverture AVS départemental (comparé au taux régional et national)</p> <p>Evolution du nombre de création de structures d'animation de la vie sociale.</p> <p>Zones d'implantations des nouvelles structures et des nouveaux projets sociaux</p> <p>Evolution du taux de couverture des QPV par une structure d'animation de la vie sociale (cible = 100%)</p>	<p>Démarrage 2023</p>

<p>Levier N° 3 : Sécuriser les structures d'animation de la vie sociale répondant aux objectifs d'inclusion sociale et de socialisation des personnes, de développement des liens sociaux et de cohésion sociale sur le territoire, de la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité</p>	<p>PILOTE : CAF CO-PILOTES : ÉTAT-CD</p>	
<p>REALISATIONS ATTENDUES</p>	<p>INDICATEURS DE SUIVI</p>	<p>CALENDRIER</p>
<p>Identification des facteurs de fragilité des équipements pouvant conduire à la cessation d'activité</p> <p>Identification des acteurs locaux étant en capacité de porter des projets AVS Accompagnement à l'émergence des structures EVS (avec une boîte à outils, ingénierie et financements)</p> <p>Recherche de la pluri annualité des financements sur un socle de sérénité (socle de fonctionnement de base de la structure et socle des actions identifiées comme prioritaires)</p>	<p>Formalisation d'indicateurs partagés permettant de détecter les fragilités le plus en amont possible (volumétrie des actions et des moyens humains et financiers...)</p> <p>Identification des contextes et des facteurs d'émergence de structures et de projets sociaux AVS</p> <p>Évolution de la structuration du budget des équipements du territoire, notamment concernant la part attribuée au titre du fonctionnement</p>	<p>Démarrage 2024</p>

Enjeu 2 : Consolider la professionnalisation des acteurs de l'animation de la vie sociale

Agir sur 3 leviers

N°1 : Acculturer et favoriser l'appropriation de l'animation de la vie sociale par l'ensemble des acteurs

N°2 : Accompagner à la formation continue

N°3 : Faire face à la difficulté de recrutement des professionnels de l'AVS

Plan d'actions

Enjeu 2 : Consolider la professionnalisation des acteurs de l'animation de la vie sociale		
<p>Levier N° 1 : Acculturer et favoriser l'appropriation de l'animation de la vie sociale par l'ensemble des acteurs</p>	<p>PILOTE : CAF CO-PILOTES : FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE MEURTHE-ET-MOSELLE</p>	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
<p>Réalisation de webinaires pour mobiliser l'ensemble des acteurs de l'AVS</p> <p>Animation de temps forts autour des enjeux actuels et à venir de l'animation à la vie sociale (SENACS/ assises de l'animation de la vie sociale)</p> <p>Déploiement d'un plan de communication départemental co-porté pour promouvoir l'AVS auprès des acteurs institutionnels</p>	<p>Inclusion et continuité de l'acculturation intégrées au projet social comme un axe de travail</p> <p>Nombre et qualité des valorisations des parcours de l'engagement citoyen habitant et bénévole</p> <p>Nombre et qualité des valorisations des compétences individuelles dans l'autonomie de son parcours de vie</p> <p>Mise en œuvre d'un plan de prospection promotion communication</p>	<p>Démarrage 2023</p>
<p>S'appuyer sur les chargés de coopération CTG pour offrir une lecture aux élus du territoire : mise en place d'un plan d'accompagnement</p>	<p>Plan d'accompagnement sur la politique AVS par les chargés de coopération</p>	<p>Démarrage 2023</p>
<p>Levier N° 2 : Consolider la professionnalisation des acteurs de l'animation de la vie sociale</p>	<p>PILOTE : CAF CO-PILOTES : FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CENTRES SOCIAUX DE MEURTHE-ET-MOSELLE</p>	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
<p>Recensement des besoins/ de l'existant, centralisation et construction d'un outil</p> <p>Etablissement d'un plan de formation pour l'ensemble des acteurs de l'AVS (salariés, volontaires, administrateurs, élus locaux, bénévoles)</p> <p>Mise en place des temps de formations spécifiques aux outils AVS : prestations de services/ SENACS/montage de projet social</p>	<p>Existence d'un module spécifique AVS socle commun à tous : être salarié, bénévole ou administrateur en CS/EVS</p> <p>Nombre de formations actions et nombres de participants</p> <p>Réactualisation d'un guide d'élaboration avec les attendus notamment démarche d'agrément</p> <p>Mesure de la plus-value sur l'appropriation des outils</p>	<p>Démarrage 2023</p>

Levier N° 3 : Faire face à la difficulté de recrutement des professionnels de l'AVS	PILOTE : CAF CO-PILOTES : ÉTAT-REGION (FORMATION)	
REALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE SUIVI	CALENDRIER
<p>Recenser les formations/filières/organismes de formation et investir les cursus de formations qualifiants</p> <p>Elaboration d'un module spécifique AVS dans le cursus de formation (CFA Formas/Région/FD/IRTS...) Appel à projet Pôle emploi/région</p> <p>Stabiliser les équipes sur les structures et en particulier la fonction de direction</p> <p>Installation d'un système de parrainage au sein du réseau sur les métiers AVS</p>	<p>Mesure du niveau d'implication des partenaires de la formation professionnelle</p> <p>Mesure du niveau d'implication des professionnels du réseau et des fédérations.</p>	<p>Démarrage 2023</p>



Annexes

Annexe 1

Commission Petite Enfance SDSF		
1ère réunion le 27/09/2022 - Salle Politanski Conseil départemental 54		
2ème réunion le 10/11/2022 - Salle Politanski Conseil départemental 54		
3ème réunion le 06/12/2022 - Salle Politanski Conseil départemental 54		
Structures	Prénom et nom du représentant	
Fepem	Carole	PICARD
Personne qualifiée	Elisabeth	LAITHIER
CCAS de Lunéville	Florence	BLAISON
Udaf/Représentant des familles	Adeline	CARDOSO
Rpe Dombasle	Joahanna	ELAJI
Assistante marternelle	Michèle	SAUER
Assistante marternelle	Céline	SCHUINGER
MSA	Elisabeth	CREMEL
FD Familles Rurales	Melissa	ACKERMANN
IRTS	Sarah	MOTTE
Laep Pont-à-Mousson	Patricia	BULLIC
U2AF	Laetitia	CIFRA
CC Terres Toulouses	Anne	NICOLAS
Micro-crèche	Emilie	WERTH
IEN	Yannick	BOUCHE
ARS	Jeanne	CHATRY-GISQUET
DDETS	David	WURTZ
CD54 PMI	Thomas	AUBREGÉ
CD54 PMI	Céline	CABLAN
CD54 PMI	Marina	BOLOGNINI
CAF54	Laurence	MALGRAIN
CAF54	Joan	GOMEZ
CAF54	Marie-Agnès	MAILLOT
CAF54	Christelle	LOHEZ

Commission Jeunesse SDSF

1ère réunion le 23/09/2022 - Salle La Chapelle Conseil départemental 54
 2ème réunion le 18/11/2022 - Maison du département du territoire Grand Nancy - Nancy
 3ème réunion le 13/01/2023 - Conseil Départemental

Structures	Prénom et nom du représentant	
FRANCAS 54	Cyril	LEDOUX
FDMIC	Emilie	RICHARD
Ligue de l'enseignement	Mathilde Bruno	DELAL CHAMPAGNE
Centre Social Toul	Antoine Nathalie	NICOLAS HENRY
FOYERS RURAUX	Stéphane	FRITZ
Jeunes et Cités	Anais	DEBUISSON
MAISON DES ADOS-OHS	Edith	ROQUE-DIGNY
CC SEILLE ET GRAND COURONNE	Alix	LECOINTRE
SERVICE JEUNESSE VILLE DE NANCY	Olivier	MONTAIGNE
MSA	Elisabeth	CREMEL
EPE 57	Emilie	GUICHARD
ETAT-SDJES	Anne Christine	STEIN
ETAT-DDETS	Carole	DAVID-GILLET
ETAT-DSDEN	Dominique	BIAGI
ETAT-DSDEN	Delphine	DEMARET
ETAT-DSDEN	Frédéric	CUIGNET-ROYER
ARS	Jeanne	CHATRY-GISQUET
CD54	Ronald	COSTALONGA
CD54	Anouk	DESGEORGES
CD54	Yann	LOMBARD
CAF54	David	HUCK
CAF54	Fatima	ZELLAGUI
CAF54	Claude	DI-FINI

Commission Parentalité SDSF

1ère réunion le 15/09/2022 - Salle Boileau Conseil Départemental 54
 2ème réunion le 06/10/2022 - Salle Leclerc Conseil Départemental 54
 3ème réunion le 07/12/2022 - Salle Polinsky Conseil Départemental 54

Structures	Prénom et nom du représentant	
IMPULSION 54	Stéphanie	Vautier
MAPEJE	Séverine Mélanie	CONRAUX PEUDENON
Parent-hèse	Clémence	WILD
CDIFF Lunéville	Patricia	WALTRIGNY
CS Arc en Ciel Colombey	Agnès	MARCHAND
EPE	Sarah	AHTUNA
CS Jolibois Nancy	Béatrice	MATTER
Les P'tits Malins	Bérangère	GENIN
CC Cœur de Pays Haut	Stéphanie	MASCELLI
MSA	Elisabeth	CREMEL
FD Familles Rurales	Melissa	ACKERMANN
Coordo PE Villers les Nancy	Nathalie	DUTILLEUL
ADMR	Heloise	BRAS
U2AF54	Lydie	BARTHELEMY
FD Familles Rurales	Virginie	LEGRAND
IEN	Philippe	LUSCAN
IEN	Delphine	THEVENOT
ARS	Jeanne	CHATRY-GISQUET
ETAT	Yvette	GAERTNER
CD54 PMI	Thomas	AUBREGÉ
CD54 PMI	Laetitia	MASSONEAU
CD54 PMI	Severine	DEHE
CD54 ODPE54	Fabrice	SALZARD
CAF54	Sylvie	BRICE
CAF54	Caroline	OLLMANN
CAF54	Djamila	COLSON
CAF54	Christelle	LOHEZ

Annexe 4

Commission Animation de la Vie Sociale SDSF

1ère réunion le 22/09/2022 - Salle Leclerc Conseil Départemental 54
 2ème réunion le 19/10/2022 - Salle Leclerc Conseil Départemental 54
 3ème réunion le 23/11/2022 - Salle Leclerc Conseil Départemental 54

Structures	Prénom et nom du représentant	
FD CSX54	Lydie	DELON
FD Familles Rurales	Virginie	LEGRAND
EVS-MJC Pompey	Emmanuel	PACAUD
CS Colombey les Belles	Melanie	GROSS
CS Jolibois	Helène	STIEGER
Ville de Nancy	Joseph	TOKARSKI
Ville de Maxéville	Fabrice	HUMBERT
CS Beauregard	Nicolas	COMYN
Jeunes et Cités	Martin	GRIVEL
IEN	Caren	BOBKO
ARS	Jeanne	CHATRY-GISQUET
ETAT	Nadège	KESSAL
CD54	Denise	GUINAY
CD54	Céline	DUVOID
CD54	Nassera	SARAHOUI
CAF54	Frédéric	URBAIN
CAF54	Blandine	KRON
CAF54	Christelle	LOHEZ

Service (ou bureau) : Direction / Mission d'Appui
Affaire suivie par : Hervé NORTON
03 57 29 13 16

Nancy, le 25/04/2022

Destinataires in fine

Objet : Installation du Comité départemental des services aux familles.
PJ : Arrêté fixant la composition du CDSF de Meurthe-et-Moselle

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à l'installation du comité départemental des services aux familles de Meurthe-et-Moselle le :

**29 avril 2022 de 14 h à 15 h 30 au Centre Social CAF « La Clairière »
1195 Avenue Raymond Pinchard
54 000 NANCY**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Installation du CDSF : Composition et mission ;
- 2) Élargissement du périmètre des missions du CDSF aux thématiques jeunesse et animation de la vie sociale ;
- 3) Méthodologie et calendrier d'élaboration du futur schéma départemental des services aux familles (4 groupes travail thématiques) ;
- 4) Présentation synthétique du bilan des actions menées dans le champ des services aux familles notamment celles relatives aux modes d'accueil du jeune enfant et aux services de soutien à la parentalité.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Préfet,

Arnaud COCHET

ARRÊTÉ N° 73 — DDETS/MA/2022
portant nomination des membres du conseil départemental des services aux familles de
Meurthe-et-Moselle

Le Préfet de Meurthe et Moselle
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L. 214-5 et D. 214-3 ;

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 113-1 et L. 542-1 ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 2111-3-1 et R. 2111-1 ;

VU l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;

VU le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel ;

VU le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 nommant M. Arnaud COCHET préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Sur proposition du Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de Meurthe-et-Moselle ;

Arrête

Article 1^{er} : Le comité départemental des services aux familles de Meurthe-et-Moselle comporte 37 membres. Il est présidé par le Préfet du département ou son représentant.

Les vice-présidents sont :

- 1) Madame **Chaynesse KIROUNI**, Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ou sa suppléante, Madame **Rosemary LUPO**, vice-présidente déléguée à l'action sociale, à la protection maternelle infantile (PMI) ou Mme **Marie-Josée AMAH**, vice-présidente, déléguée à la protection de l'enfance et à la famille ;
- 2) Madame **Odile GERARDIN**, Présidente du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle ;
- 3) Monsieur **Mathieu KLEIN**, Maire de Nancy, Président de la Métropole Grand Nancy ou sa suppléante, Madame **Véronique BILLOT**, 7^o Adjointe déléguée à l'enfance et à l'éducation.

Article 2 : sont nommés au conseil départemental des services aux familles du département de Meurthe-et-Moselle pour un mandat de six ans renouvelable :

1° en tant que maire ou président d'EPCI :

- 1) Madame Sabine PARMENTELOT, Maire d'Euvezin, Vice-présidente de la communauté de communes de Mad et Moselle, Chargée de l'attractivité éducative, jeunesse, citoyenneté et culture ;
- 2) Madame Rose-Marie FALQUE, Maire d'Azerailles, Présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle ;

2° en tant que représentant des services du conseil départemental :

- 1) Monsieur Julien TIPHINE, Directeur général adjoint des solidarités du Conseil départemental ;
- 2) Madame Denise GUINAY, Chargée de mission Stratégies de Développement Social ;
- 3) Monsieur Thomas AUBREGE, Cadre supérieur de santé, Responsable adjoint du service départemental de PMI ou son représentant ;
- 4) Monsieur Stéphane DUSSINE, Directeur de la MDPH ou son représentant.

3° en tant que Directrice responsable de la formation des services du conseil régional,

Madame Céline VILLIERS, Directrice de la Formation pour l'Emploi ou sa suppléante, Madame Bettina BUAT, Cheffe du service des Formations Sanitaires et Sociales.

4° en tant que représentants des services de l'État :

- 1) Monsieur Pierre-Yves BOIFFIN, Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant ;
- 2) Monsieur Philippe TIQUET, Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant ;
- 3) Monsieur Alexandre SCHUL, Chef du bureau prévention sécurité de la préfecture de Meurthe-et-Moselle ou son suppléant.

5° en tant que représentant de l'agence régionale de santé : Madame Aline OSBERY Directrice territoriale adjointe de l'agence régionale de la santé de Meurthe-et-Moselle ou sa suppléante Madame Jeanne CHATRY-GISQUET, Cheffe de service.

6° en tant que magistrat de la cours d'appel de Nancy : Madame Catherine BUCHSER MARTIN, Conseillère ou sa suppléante Madame Nathalie BRETILLOT, Conseillère

7° en tant qu'administrateur de la caisse de Mutualité Sociale Agricole : Monsieur Bernard HELLUY Administrateur de la caisse de la MSA de Meurthe-et-Moselle ou son suppléant ;

8° en tant que représentants des services de la CAF de Meurthe-et-Moselle :

- 1) Monsieur Élie ALLOUCH, Directeur de la CAF ou son représentant ;
- 2) Madame Marie-Agnès MAILLOT, Conseillère thématique petite enfance parentalité ou son suppléant ;
- 3) Madame Christelle LOHEZ, Responsable action sociale de la CAF ou son représentant ;

9° en tant que représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'établissements ou de services d'accueil du jeune enfant ou de soutien à la parentalité :

- 1) Madame Nathalie DUTILLEUL, représentant le secteur public ou son suppléant ;
- 2) Madame Héloïse BRASS, représentant le secteur privé non lucratif ou son suppléant Monsieur Arnaud BERNEZ ;
- 3) Monsieur Junior NOUBISSI, représentant le secteur privé marchand ou son suppléant ;

- 4) Madame Nadia MICOLAY, représentant les associations professionnelles d'assistants maternels ou son suppléant.

10° en tant que représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs présents dans le département :

- 1) Mesdames Céline SCHAUINGER et Michèle SAUER, représentant les assistants maternels ou leurs suppléants ;
- 2) Mesdames Aude MARTIN et Claudine YETTOU, représentant les professionnels de l'accueil en collectif ou leurs suppléants ;
- 3) Madame Virginie LEGRAND, représentant les professionnels de soutien à la parentalité ou son suppléant.

11° en tant que représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile : Madame Carole PICARD, Déléguée territoriale FEPEM.

12° en tant que représentant des employeurs privés : Madame Sandrine REGNIER ou son suppléant Monsieur Jean-Paul DAUL

13° en tant que représentant des employeurs publics : Madame Florence BLAISON, Directrice du CCAS de Lunéville ou son suppléant.

14° en tant que représentant de l'UDAF : Monsieur Jean-Paul LACRESSE, Président de l'UDAF de Meurthe-et-Moselle ou son représentant Madame Christiane MARCHAL ;

15° en tant que parents ou représentant légaux d'enfants :

- 1) Monsieur Romain PIERRONNET
- 2) Madame Adeline CARDOSO

16° en tant que personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil du jeune enfant :

- 1) Madame Élisabeth LAITHIER, experte référente « petite enfance » à l'Association des maires de France, Présidente du Comité de filière petite enfance
- 2) Monsieur Jérémy GALL, membre du Conseil d'administration de la Fédération nationale des Écoles des Parents des Éducateurs et Directeur de l'EPE de Moselle.

Article 3 : Le secrétaire général du Comité départemental des services aux familles est Monsieur Philippe DEBIE, Directeur adjoint de la CAF de Meurthe-et-Moselle.

Article 4 : Conformément aux dispositions de l'article 424-1 du code de justice administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application télérécurse accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 5 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture et Monsieur le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités, Monsieur le Secrétaire général du CDSF, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le Préfet,

Arnaud COCHET